



AUTORISATION PRISE EN CHARGE HEBERGEMENT D'URGENCE ELEVES SCOLARISÉS SUR LE CONTINENT

Un dispositif d'hébergement d'urgence est mis en place à partir de Septembre 2025 dans l'hypothèse où les navires de la Compagnie Yeu-Continent ne puissent pas assurer la liaison Fromentine-Yeu suite à une avarie technique ou pour raisons climatiques.

L'hébergement se situe à la salle des Sports à la Barre de Monts et la surveillance des élèves est assurée par l'association « Monts et Marais Basket » pour les élèves mineurs et non surveillée pour les élèves majeurs.

- **Pour les élèves mineurs**

Je soussigné(e), responsable légal de l'élève

...**autorise sa prise en charge** dans la salle des Sports de la Barre de Monts et sa surveillance par l'association « Monts et Marais Basket ».

...**n'autorise pas sa prise en charge** dans la salle des Sports de la Barre de Monts

- **Pour les élèves majeurs**

Je soussigné(e), (nom/prénom de l'élève majeur), souhaite bénéficier de ce dispositif et m'engage à respecter les règles établies par l'association « Monts et Marais ».

Fait à Yeu, le

Signature de l'élève :
(ou du parent si l'élève est mineur)